

Autteurs
Autteurs

Bourses aux chercheurs et essayistes

Nature de l'aide

Les bourses accordées par le CNL ont pour objet de permettre à leurs bénéficiaires de consacrer du temps à la préparation d'ouvrages de recherche ou de synthèse dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme destinés à être publiés par un éditeur professionnel.

Les candidatures sont soumises au comité d'experts de la *Librairie de l'architecture et de la ville*, rattachée à la commission *Arts et bibliophilie* du Centre national du livre, qui offre quatre niveaux de bourses, ainsi que des crédits de préparation :

- Les bourses de préparation (20 000 F, 40 000 F, 80 000 F et 160 000 F) sont attribuées sur la base de l'œuvre déjà publiée, de l'intérêt du projet, de l'aptitude du candidat à mener à bien son écriture, et de sa situation financière.
- Les crédits de préparation (montant variable dans la limite de 40 000 F) sont alloués en fonction d'un estimatif des dépenses occasionnées par les diverses recherches nécessaires à la réalisation du projet présenté.

Présentation des demandes

Conditions à remplir :

- Avoir publié un ouvrage à caractère scientifique et érudit chez un éditeur professionnel ou des articles dans plusieurs revues. Les ouvrages publiés à compte d'auteur ou sous une forme apparentée ne peuvent être pris en compte.
- Préparer un ouvrage non rattaché au cursus universitaire et devant donner lieu à publication par un éditeur professionnel.
- Être d'expression française, ou traduit en français et résident en France.
- Se mettre en congé total ou partiel de son éventuelle activité salariée pour les bourses de 160 000 F et de 80 000 F. Dans le cas de l'année sabbatique, une mise en disponibilité à mi-temps sur 2 ans est possible.
- Délais de carence : pour les bourses de préparation, ne pas avoir bénéficié d'une bourse du CNL depuis 4 ans (2 ans pour les bourses de 20 000 F) et justifier d'une nouvelle publication, dans le même domaine, depuis la précédente demande ; pour les crédits de préparation, mêmes conditions, mais le délai est uniformément de 2 ans.

Constitution du dossier

- Notice individuelle.
- Lettre de motivation.
- Un exemplaire des ouvrages ou des textes publiés.
- Présentation détaillée du projet.
- 30 pp. déjà rédigées.
- Contrat ou lettre d'intention détaillée d'un éditeur (facultatif pour les bourses de 20 000 F).
- Justificatifs de revenus sur les trois dernières années (avis d'imposition, déclaration d'impôts, note détaillée sur les ressources de l'année en cours).

Pour les crédits de préparation, joindre également un budget prévisionnel (frais de dactylographie, voyages, achat de matériel...).

Dates limites de dépôt des dossiers : 10 janvier, 10 avril et 25 août.

Les commissions siègent environ deux mois plus tard.

- Les décisions sont prises par le Centre national du livre, après délibération de la commission spécialisée, et notifiées par courrier.
- Le versement de la bourse se fait en une seule fois et intervient sous dix semaines environ.
- Le bénéficiaire doit adresser au CNL un exemplaire du livre pour lequel il a obtenu la bourse ; il lui est également demandé d'obtenir de son éditeur la mention sur l'ouvrage de l'aide à l'écriture. Les crédits de préparation doivent faire l'objet d'un compte-rendu d'utilisation.

Renseignements

Bureau des auteurs
Philippe Babo,
Luce Paquereau, tél : 01 49 54 68 37